



Numéro : 2024-20

## Décision du maire

En vertu du projet de loi 3, *Loi de 2022 pour des maires forts et pour la construction de logements*, modifiant la *Loi de 2001 sur les municipalités*,

je, Mark Sutcliffe, maire de la Ville d'Ottawa, approuve par les présentes les règlements suivants adoptés à la réunion du 27 septembre 2024 du Comité sur les débentures, en vertu de l'alinéa 284.11(4)a)(i) de la *Loi de 2001 sur les municipalités* :

- Règlements sur les débentures adoptés pour la Direction générale des finances et des services organisationnels (points 4.1 et 4.2 de l'ordre du jour)
- *Règlement de ratification* (point 4.3 à l'ordre du jour de la réunion du Comité sur les débentures)

Fait à Ottawa le 27 septembre 2024.

*Original signé par*  
*Mark Sutcliffe*

---

Signature du maire  
Mark Sutcliffe